

## CHRONIQUE

### L'Ordre de Malte et les réfugiés grecs et arméniens.

Dans les premiers jours du mois d'août, M. Mussolini a reçu le prince Ludovico Chigi et le duc de Cassano qui lui ont présenté le rapport imprimé de l'œuvre accomplie par l'Ordre de Malte pour les réfugiés grecs et arméniens, en faveur desquels, comme on le sait, le chef du gouvernement avait donné 10,000,000 de livres après l'occupation de Corfou.

Aux termes de ce rapport, l'Ordre de Malte avait délégué dans ce but le prince Chigi et le duc de Cassano, qui se sont préoccupés tout d'abord du peuple arménien, menacé de dispersion, fondèrent à Rome un Institut d'éducation à Monteverde pour les orphelins arméniens, en accueillirent quelques autres centaines à Turin, Milan, Venise, créèrent à Rhodes un Institut agraire pour les orphelins arméniens, doté de deux hectares de terrain, et distribuèrent des sommes destinées à la construction d'asiles et d'orphelinats pour hospices en Syrie et à Jérusalem, à l'assistance à Corfou pour les réfugiés grecs et arméniens, spécialement pour les blessés.

Les secours les plus importants ont été apportés en Grèce, à Athènes et à Salonique. Dans une localité proche d'Athènes, on a fondé un village qui abrite les familles les plus nécessiteuses. Dans ce but, il a été construit 24 maisons à un étage avec quatre appartements chacune, ainsi qu'un édifice servant d'école. Dans ce village, qui porte le nom de S. Giovanni et dont l'Ordre de Malte a remis la propriété et l'administration à la Croix-Rouge hellénique, habitent actuellement 110 familles.

En outre, deux villages agricoles ont été fondés, un à Harman Keui, composé de 56 maisons et d'un grand édifice servant d'école, et un autre de 37 maisons, à Doudular, à sept kilomètres de Salonique.

## CHRONIQUE

### Protection des migrants.

A chaque maison de ces deux villages est adjoint un terrain irrigué d'environ 400 mètres carrés pour la culture des légumes.

Pour venir en aide aux malades, des secours ont été distribués aux hôpitaux ; en outre un hôpital de 40 lits a été fondé dans le village de Janitza Vardar.

M. Mussolini a vivement félicité les deux délégués de l'Ordre de Malte pour l'œuvre accomplie.

---

### La protection des migrants.

La Conférence internationale des organisations privées pour la protection des migrants a tenu à Genève, à l'Athénée, les 6 et 7 septembre, sa troisième session. Les délégués étaient au nombre de 43, représentant un même nombre d'organisations appartenant à onze pays différents, tant d'émigration que d'immigration. Allemands, Anglais, Français, Italiens, Polonais, Suisses, Tchécoslovaques, etc., qui s'occupent surtout de la protection des émigrants à leur départ, se sont rencontrés avec les Américains qui aident les immigrants à leur arrivée et leur facilitent leur installation. C'est dire tout l'intérêt de ces prises de contact pour concilier les points de vue forcément différents entre l'ancien et le nouveau monde.

La Croix-Rouge tchécoslovaque était représentée par Mme Olga Revilliod-Masaryk, le Comité international de la Croix-Rouge par le chef de son Secrétariat, président de la Conférence, et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge par le professeur Rocco Santoliquido. Le Comité a procédé au renouvellement de la moitié de ses membres ; deux nouveaux membres ont été élus à cette occasion, Mgr Kreutz, président du Deutscher Caritasverband, et Miss Mary Hurlbutt, directrice de l'International

## CHRONIQUE

### Mortalité maternelle aux Etats-Unis.

Migration Service ; Miss Mary Hurlbutt a accepté de remplir les fonctions de secrétaire du Comité en remplacement de Miss Larned, démissionnaire.

La Conférence avait, l'année passée, étudié la question de l'inspection des émigrants à bord des navires, et ces débats avaient eu leur répercussion à la VIII<sup>me</sup> session de la Conférence internationale du travail, tenue à Genève en mai dernier. Des questions étudiées cette année, deux revêtaient une importance toute particulière. La première dépasse même de beaucoup le cadre de la protection des migrants, tendant à déterminer les moyens d'obtenir la reconnaissance officielle des organisations privées, aussi bien au point de vue national qu'au point de vue international ; la seconde question, d'une haute portée morale et humanitaire, visait à porter remède à ce danger social qu'est la séparation des familles. Trop souvent le chef de famille part seul pour l'étranger et lorsqu'il veut faire venir les siens auprès de lui, se heurte à toutes sortes de difficultés matérielles et administratives.

M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail, a tenu, comme chaque année, à venir saluer la Conférence et l'a félicitée de la largeur d'esprit en même temps que du sens pratique qui caractérisent ses travaux.

---

### La mortalité maternelle aux Etats-Unis.

Une des enquêtes les plus importantes du *Children's Bureau* du Département du Travail a montré que, depuis le début du XX<sup>me</sup> siècle, le taux de mortalité maternelle des Etats-Unis dépassait celui des autres pays civilisés — était environ cinq fois plus fort que celui de l'Italie, des Pays-Bas, des pays scandinaves et de

## CHRONIQUE

### Mortalité maternelle aux Etats-Unis.

L'Uruguay — et atteignait celui du Chili et de la Nouvelle-Zélande. Il était de 6,8 pour 1000 naissances vivantes en 1921 et 6,6, en 1924. Ceci implique en outre une très forte mortalité infantile ; on estime qu'il meurt chaque année plus de 100,000 bébés de moins d'un an, et plus de 20,000 mères. Par rapport à la population, la courbe de mortalité maternelle a été ascendante depuis 1900 (13,3 pour 100,000 habitants en 1900 ; 16,9 en 1921). Les décès sont dus pour  $\frac{2}{5}$  environ à la septicémie puerpérale, pour  $\frac{1}{4}$  à l'albuminurie et aux convulsions, pour le reste surtout à des accidents de grossesse et à des hémorragies. Le nombre de ces accidents augmente en cas de naissance double, pour les mères de moins de 15 ans, ou de plus de 45 ; ils sont plus fréquents pour le premier enfant que pour les suivants, mais s'élèvent à nouveau après le troisième, pour atteindre leur maximum au delà du huitième. La mortalité varie avec la couleur (les décès des mères noires dépassent de 67 % ceux des blanches) et la nationalité (le taux, inférieur chez les Russes et Italiennes, élevé pour les femmes nées en Irlande, Grande-Bretagne, Canada, Hongrie et Allemagne, atteint son maximum pour celles originaires des Etats-Unis) ; elle est plus forte dans les villes qu'à la campagne, et dans les petites villes que dans les grands centres. Mais le facteur essentiel de la mortalité est la pauvreté.

On peut remédier à cette effrayante mortalité : la plupart des morts par septicémie pourraient être évitées grâce à une aseptie parfaite, et celles par albuminurie, dans une large proportion, par des soins éclairés dans la période prénatale, ainsi que l'ont bien montré les résultats obtenus en Norvège (le nombre des morts a baissé de  $\frac{4}{5}$ ), en Angleterre et aux Pays-Bas — ainsi que l'indiquent aussi les essais tentés à New-York, où la mortalité est tombée de 4,1 en 1900 à 2,5 en 1921. Des premiers efforts ont été faits : à Baltimore on a créé en 1915 une excellente école médicale, un hôpital, des cliniques ; à Gary, dès

## CHRONIQUE

### Mortalité maternelle aux Etats-Unis.

1916, 70 % des mères reçurent des soins médicaux dans la période prénatale, de même (bien que dans une moindre proportion) dans les districts ruraux ; une campagne d'éducation populaire se poursuit à ce sujet depuis huit ans. Afin de généraliser ce mouvement et de prévenir la mortalité maternelle, le D<sup>r</sup> Robert Morse Woodbury, du *Children's Bureau*, demande que les pratiques de l'obstétrique ne puissent être exercées — sous peine de sanctions pénales — que par des personnes reconnues qualifiées, que les maternités publiques et privées soient susceptibles d'une réglementation et d'une surveillance légales, que les maladies vénériennes soient surveillées et soumises à déclaration obligatoire, de même que les cas de septicémie puerpérale ; que, d'autre part, on accorde plus de facilités pour l'éducation médicale d'un personnel d'infirmières, pour des secours aux mères et pour leur éducation appropriée ; qu'enfin la création de cliniques, hôpitaux et maternités mieux adaptés aux besoins, assure partout les moyens de prévenir, dans la mesure du possible, la morbidité et la mortalité maternelle et infantile.

J. D.